

MUNICIPALITE DE MANSFIELD ET PONTEFRACT.

PROVINCE DE QUEBEC.

A une session régulière du conseil de la Municipalité de Mansfield et Pontefract tenue le 7 août 2013 et à laquelle sont présents son honneur le Maire, M. Leslie L. Bélair, et les conseillers suivants.

M. Jerry Lavigne
M. Gilles Dionne
M. Neil Gervais

M. Gélinault Dionne
Mme. Claudette Béland-Pleau
Mme. Gisèle Héroult

Formant quorum sous la présidence du Maire.

M. Eric Rochon, Secrétaire-trésorier est aussi présent.

141-08-2013 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par M. Gilles Dionne
Et résolu à l'unanimité.

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

142-08-2013 **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

Proposé par Mme Claudette Béland
Et résolu à l'unanimité.

Que le Conseil approuve le procès-verbal de la session régulière tenue le 3 juillet 2013 ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 26 juillet 2013.

143-08-2013 **APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN DATE DU**
7 AOÛT 2013

Proposé par M. Gélinault Dionne
Et résolu à l'unanimité.

De payer les comptes du journal des déboursés et des comptes faisant partie de la liste des paiements détaillés en date du 7 août 2013 au montant de 228,416.35\$.

144-08-2013 **CADASTRES.**

Proposé par M. Jerry Lavigne
Et résolu à l'unanimité

Que cette Municipalité approuve les cadastres suivants :

<u>LOTS</u>	<u>PROPRIÉTAIRE</u>	<u>COMMENTAIRES</u>
5 251 716Ptie	Jean-Marc Soucie (futur propriétaire)	nouveaux lot: 81, rue Thomas-Lefebvre
5 251 716Ptie	Jean-Marc Soucie	grand terrain entre la

4 636 713 & 5 049 944		rivière et rue Thomas-Lefebvre
5 348 665 superficie	Ronald Soucie	ajustement de la du terrain au garage
5 348 664 Soucie	Jean-Pierre Soucie	terrain que Ronald cède à Jean-Pierre afin de régulariser le garage de celui-ci.

145-08-2013 FORMATION ÉLECTIONS

Proposé par Mme.Claudette Béland
Et résolu à l'unanimité.

D'autoriser le Directeur général et l'adjointe administrative d'assister à la formation offerte par l'Association des Directeurs Municipaux du Québec, concernant l'élection du 3 novembre qui aura lieu à Montebello le 6 septembre 2013.

La Municipalité autorise le paiement pour l'inscription.

Les frais de déplacement à être payés selon la politique de cette municipalité.

146-08-2013 DÉLÉGATION DE POUVOIRS DIRECTEUR ÉLECTIONS

Proposé par M. Neil Gervais
Et résolu à l'unanimité.

Que M. Eric Rochon, président d'élection, soit et il est par la présente accordé une délégation de pouvoir pour la période des élections du 3 novembre 2013.

La délégation de pouvoir autorise le Président d'élection à commander la papeterie nécessaire à l'élection, embaucher le personnel d'élection, louer des locaux si nécessaire et à toutes autres dépenses nécessaires à la tenue de l'élection.

147-08-2013 RÉMUNÉRATION DES OFFICIERS D'ÉLECTION

Proposé par Mme Gisèle Héroult
Et résolu à l'unanimité.

Que cette Municipalité fixe la rémunération des officiers d'élection aux taux suivants pour l'année 2013 et jusqu'à ce qu'un nouveau tarif soit établi.

RÉMUNÉRATION DES OFFICIERS D'ÉLECTION

Fonctions	Jour du scrutin	Vote par anticipation	Dépouillement du vote par anticipation	Formation
Scrutateur	160\$	120\$	50\$	35\$

Secrétaire au bureau de vote	130\$	105\$	50\$	35\$
Préposé à l'information et maintien de l'ordre	150\$	110\$		35\$
Membre d'une comission de révision	14\$ pour chaque heure où il siège			35\$
Président d'une comission de révision	15\$ pour chaque heure où il siège			35\$
Secrétaire d'une comission de révision	14\$ pour chaque heure où il siège			35\$
Tout autre occasionnel	13\$ pour chaque heure où il siège			35\$
Table de vérification de l'identité de l'électeur Président	130\$	110\$		35\$
Table de vérification de l'identité de l'électeur autres membres	130\$	110\$		35\$

Président d'élection Le Président d'élection a le droit de recevoir la rémunération suivante:

Lorsqu'il y a scrutin: 500\$ pour les fonctions qu'il exerce pour la tenue du scrutin.

Lorsqu'il y a vote par anticipation: 400\$ pour les fonctions qu'il exerce pour la tenue du vote par anticipation.

Pour l'ensemble de ses autres fonctions: le plus élevé entre 450\$ ou 0.47\$ par nom d'électeur inscrit sur la liste électorale à la date de son entrée en vigueur.

Secrétaire d'élection Le secrétaire d'élection a le droit de recevoir une rémunération égale aux trois quarts de celle du président d'élection.

Adjoint au Président Tout adjoint au président d'élection a le droit de recevoir une rémunération égale à la moitié de celle du président d'élection.

148-08-2013 MISE EN VENTE TERRAINS (PFC)

Proposé par M. Neil Gervais
Et résolu à l'unanimité.

Que cette Municipalité engage un agent d'immeuble pour négocier la vente des terrains 4637411 et 4637467. Lots tout nouvellement achetés lors de la vente par sheriff de ces derniers.

149-08-2013 PROLONGEMENT AQUEDUC CHEMIN DU PONT-ROUGE

CONSIDÉRANT QUE selon la résolution 2013-07-87 de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge, cette dernière ne donne pas son approbation au prolongement du réseau de distribution d'eau potable dans le secteur du Chemin du Pont-Rouge;

CONSIDÉRANT QUE ce refus indique clairement l'impossibilité de desservir de l'eau potable à tout autre développement résidentiel dans la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract au moyen de l'usine de filtration appartenant à la Municipalité du Village de Fort-Coulonge.

Il est donc
Proposé par M. Jerry Lavigne
Et résolu à l'unanimité.

D'aviser M. Benoit L'écuyer, premier résident de Mansfield-et-Pontefract demeurant sur le Chemin du Pont-Rouge, qu'il est impossible pour notre Municipalité d'acquiescer à sa demande dû au faits mentionnés précédemment;

Que cette Municipalité s'informe au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation de Territoire, sur la planification, démarches et étapes à suivre pour soutenir nous-mêmes aux besoins de notre population en eau potable.

150-08-2013 REGROUPEMENT MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le 26 Juin 2012 le Conseil des maires de la M.R.C. a voté majoritairement que la firme Raymond- Chabot -Grant- Thornton soit embauchée afin d'effectuer une étude de regroupement (des 18 municipalités) et ce suite à la résolution du Comité de stratégies (Vision 20/20)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Mansfield-Pontefract n'était pas favorable à cette résolution (2012-06-05 M.R.C.)étant donné qu'aucun mandat n'avait été accordé au maire par le conseil municipal ainsi que les coûts monétaires reliés à cette étude.

CONSIDÉRANT QUE le 05 Février 2013 la firme Raymond-Chabot-Grant-Thornton a déposé au conseil des maires et des D.G. des municipalités , le résultat de son étude comprenant trois (3) scénarios.

CONSIDÉRANT QUE le dossier de regroupement municipal (fusion) avait fait l'objet de discussions et décisions en 1998 (voir résolutions 62-03-1998 -89-04-

1998 -90-04-1998) et suite aux conclusions et recommandations de Raymond-Chabot-Grant-Thornton ci joint résolution 118-05-1999 du 07 mai 1999.*Maire Robert Ladouceur et Conseillers: Leslie L. Bélair-Claude Boucher-Jerry Lavigne-Donald Bélec-Richard Romain et Debbie Laviolette

CONSIDÉRANT QU'en novembre 2002 une autre étude de regroupement et évaluation d'impact du M.A.M.R.O.T a été effectué et que suite à cette étude le Conseil municipal de Mansfield-Pontefract dans sa résolution 37-02-2003 a fait parvenir au Ministre sa décision de garder le statu-quo , optant plutôt pour des ententes inter-municipales.

*Maire Robert Ladouceur et Conseillers: *Denise Morrissette-Gélineault Dionne-René Belleau -René Ladouceur -Donald Bélec et Richard Romain .

CONSIDÉRANT QUE suite au dépôt du rapport de Raymond-Chabot-Grant-Thornton (2012-2013) aux élus municipaux et employés le 16 mai et suite à la présentation publique du 28 mai où environ 50 résidents de Mansfield-Pontefract sur les 2050 résidents permanents et 1200 saisonniers y ont assistés.

CONSIDÉRANT QU'à cette même réunion du 28 mai, deux faits nouveaux ont été invoqués soit une 'autre étude ' à la fin du processus et autre fait non connu soit au scénario 1 que l'actuelle M.R.C. serait abolie .

CONSIDÉRANT QUE suite aux quatre (4) consultations publiques quelques municipalités comme Shawville-Clarendon- Lithfield et Bristol ont rejetées par résolutions toutes possibilités de regroupement , que Waltham ne soit pas intéressés et que Otter Lake reporte et remet au prochain conseil municipal élu de novembre prochain toute décisions et donc ce qui à notre avis rends caduc et non applicable les 3 scénarios de Raymond-Chabot-Grant Thornton et que toutes autres démarches, énergies sont totalement vouées a l'échec.

CONSIDÉRANT QUE cette même étude réalisée au coût d'environ 100,000.\$ provenant en très grande partie des quote part municipale n'avait jamais fait l'objet d'informations ou discussions auprès des municipalités de la M.R.C.

CONSIDÉRANT QUE le 13 Janvier 2000 , dans la vague de fusions forcées, le MAMROT avait déclaré que les fusions seraient difficiles étant donnés leur isolement géographique et de leur taille;

CONSIDÉRANT QUE la dualité linguistique, les us et coutumes, le sentiment d'appartenance l'identité culturelle, traditions et surtout qu'en aucun temps ou moment depuis les derniers 42 mois que des citoyens aient invoqués ou manifestés d'intérêt au conseil municipal de la question de fusion avec une ou plusieurs autres municipalités.

CONSIDÉRANT QUE l'étude n'apporte aucun fait nouveau ou **avantage** apparent et aucune simulation financière et fiscale pour l'une ou l'autre des municipalités n'est actuellement existante et de plus que selon notre avis la question de regroupement municipal est selon la loi purement et simplement de compétence municipale.

CONSIDÉRANT QUE suite aux réunions (consultations publiques) de nombreuses questions et interrogations n'ont pas été abordées ou répondues (Voir * Réflexion-questionnement avant et après fusion *) .

CONSIDÉRANT QU'actuellement dans nos municipalités du Pontiac et surtout la notre qui est très durement touchée par la crise économique soit le manque d'emploi et que la population se soucie plus à survivre , que la question politique est relayée au second plan, ayant été pendant les dernières décennies négligées par le gouvernement provincial et députés , au profit de la ville Gatineau , vallée de la haute Gatineau et Papineau .

CONSIDÉRANT QUE le présent conseil de Mansfield -Pontefract se comporte en bon voisin au point de vue collaboration-coopération-entraide -social et économique , ne VOIT aucun avantage de regroupement politique et considère que les constatations de réflexion et questionnement soient transmises au CONSEIL élu du 03 Novembre prochain.

Il est donc propose par M. Neil Gervais, conseiller
Et appuyé à l'unanimité

Que le conseil de Mansfield-Pontefract ne choisit aucun des scénarios présenté dans le rapport présenté par R.C.G.T. ou de la M.R.C. et que la question suivante soit posée par 'sondage d'opinion publique' lors de l'élection municipal du 03 novembre prochain conformément à la loi sur les élections et référendums :

Croyez-vous que la municipalité de Mansfield-Pontefract devrait examiner la possibilité d'un regroupement municipal (fusion) avec une ou plusieurs autres municipalités avoisinante (s) OUI ou NON

151-08-2013 REGROUPEMENT DES TRANSPORTS ADAPTE ET COLLECTIF RURAUX DE L'OUTAOUAIS:

ATTENDU QUE le programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional a été approuvé par décret (no 154-2007) et renouvelé par décret (no 28-2013) et que le programme d'aide gouvernementale aux personnes handicapées a été approuvé par décret (no 654-2009) et renouvelé par décret (no 1257-2012);

ATTENDU QUE ces deux programmes d'aide viennent à échéance le 31 décembre 2013;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a tenu des consultations publiques nationales les 23 et 24 mai 2013 ainsi que les 27 et 28 mai 2013 à l'égard de la PQMD;

ATTENDU QUE la vision du ministre des transports ainsi que des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire, M. Sylvain Gaudreault, s'oriente en faveur du transport collectif comme outil de lutte à la dévitalisation territoriale servant à maintenir en région les jeunes, les étudiants, les travailleurs, les aînés et les personnes à mobilité réduite et que selon lui, le transport collectif contribue au développement socio-économique et a pour effet de dynamiser les communautés rurales et régionales;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) invite le gouvernement à faire preuve d'équité envers les résidents des milieux ruraux en leur permettant de bénéficier de services de transport collectif;

ATTENDU QUE la PQMD comportera 5 thématiques (l'aménagement du territoire et les transports, la gouvernance et le financement du transport collectif, l'électrification des transports et l'environnement, le transport régional, rural et interurbain et le transport adapté aux besoins des personnes handicapées et à mobilité réduite);

ATTENDU QUE la quatrième thématique (le transport régional, rural et interurbain) touche particulièrement les MRCs rurales de l'Outaouais;

ATTENDU QUE le transport collectif est un moyen efficace à la lutte à la pauvreté et à la réduction des gaz à effet de serre;

ATTENDU QUE les territoires ruraux ont un large secteur à couvrir et que l'utilisation des bénévoles est primordiale au maintien de l'offre en transport collectif;

ATTENDU QUE certains territoires ne disposent d'aucune compagnie de taxi et que d'autres où le taxi est présent ne possède pas les permis d'opération appropriés;

ATTENDU QUE l'absence de protocole d'entente acceptable entre les parties (les compagnies de taxi et organismes de transport) et les coûts élevés causés par l'étendue du territoire engendrent une grande inaccessibilité pour la majorité des citoyens en milieu rural;

ATTENDU QU' à l'intérieur de la quatrième thématique, l'Association des transports collectif ruraux du Québec (ATCRQ), une association de représentation nationale des organismes de transport collectif ruraux du Québec, a une

compréhension des enjeux propres aux particularités rurales de l'Outaouais notamment en ce qui a trait à l'utilisation des bénévoles;

ATTENDU QU'À l'intérieur de la quatrième thématique, la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉ-O), a une compréhension des enjeux propres aux particularités rurales de l'Outaouais notamment en ce qui a trait à l'utilisation des bénévoles;

ATTENDU QU'à l'intérieur de la quatrième thématique, l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ), une association de représentation nationale des organismes de transport adapté et collectif du Québec, formule une position et des orientations qui sont contraires aux intérêts des populations rurales de l'Outaouais en excluant la possibilité du recours aux bénévoles;

En conséquence, il est proposé par M. Gilles Dionne et appuyé unanimement

Que la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract par le biais de cette résolution appuie la position du Regroupement des transports adapté et collectif ruraux de l'Outaouais (RTACRO) en ce qui a trait à la Politique québécoise de mobilité durable (PQMD) et aux recommandations (mémoire).

152-08-2013 PROJET CHAPELLE DAVIDSON:

Proposé par M. Neil Gervais
Et résolu à l'unanimité.

Que cette municipalité donne comme mandat à Mme Gisèle Héroult, conseillère et Mme Lucille Bélair de développer le concept d'un centre intergénérationnel pour l'ancienne chapelle situé au 19 rue William à Davidson.

Que de l'aide, collaboration et partenariat soit demandée et bienvenue de la part de tous organismes communautaires qui pourrait mener à bien ce projet.

153-08-2013 TOURNOI DE GOLF CHEVALIERS DE COLOMBS

Proposé par Mme. Gisèle Héroult
Et adopté à l'unanimité

De supporter le Club Chevaliers de Colomb conseil 7221 lors de leur levée de fonds au bénéfice de l'institut du cœur en se procurant 4 billets de 60.00\$. Cette activité aura lieu le 30 septembre 2013 au Club de Golf Pontefract.

154-08-2013 COLOQUE DE ZONE ADMQ 2013

Il est proposé par : M. Jerry Lavigne
Et résolu à l'unanimité

Que M. Eric Rochon, Directeur-Général assiste au Colloque Zone Outaouais de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec qui aura lieu à Gatineau, le 12 septembre 2013.

La Municipalité autorise la dépense pour inscription et les frais de déplacement seront remboursés selon la politique de cette municipalité.

155-08-2013 PARC DES CHUTES COULONGE

CONSIDÉRANT QUE le Parc des Chutes Coulonge fut dévasté par une tempête de grands vents le 19 juillet 2013;

Il est proposé par : M. Gilles Dionne
Et résolu à l'unanimité

Que cette Municipalité contribue monétairement un montant de 2000\$ pour la relance de ce centre touristique de si grande importance pour notre Municipalité;

Que la direction du Parc des Chutes Coulonge soit demandé de préconiser l'achat et l'emploi local lors de leur remise sur pieds et nettoyage.

156-08-2013 MÉCANICIEN/OPÉRATEUR

Proposé par M. Neil Gervais
Et résolu à l'unanimité

Que suite à l'affichage du poste de mécanicien/opérateur dans le Journal du Pontiac, de l'analyse des candidatures, des entrevues et vérifications du comité de sélection indépendant du conseil, d'embaucher le candidat se qualifiant à tous les critères dans l'offre d'emploi. Soit le candidat numéro 1 (Sylvain Bélair) du processus de sélection, à partir d'une date entendue entre le candidat en question et la direction de cette Municipalité.

Une probation de 12 mois sera en vigueur pour le nouvel employé avec évaluations périodiques.

157-08-2013 BÉNÉVOLE DE L'ANNÉE 2012 EN REVITALISATION.

Il est proposé par Mme. Gisèle Héroult
Et adopté à l'unanimité

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract propose Madame Suzanne Dazé à titre de bénévole de l'année pour la revitalisation Fondation rues Principales afin de souligner notre appréciation pour son dévouement depuis plusieurs années à l'embellissement et l'appui qu'elle fournit constamment lors de divers activités reliés à la revitalisation de notre collectivité.

158-08-2013 MAISON BRYSON.

Il est proposé par Mme. Gisèle Héroult
Et adopté à l'unanimité

Que des réparations soient effectués à la Maison Bryson, soit le réseau électrique, la plomberie de la cuisine ainsi que l'approvisionnement en eau chaude.

159-08-2013 EXEMPTION REGLEMENT DE BRUIT :

Proposé par M. Gélineault Dionne
Et résolu à l'unanimité.

D'accorder une dérogation au règlement sur les nuisances #SQ 2011-003 aux organisateurs du tournoi de balle soit la ligue de balle de Pontiac les 23, 24 et 25 août 2013 au Parc Amyotte.

Toute musique doit être suspendue à 3.00 heures A.M.

Monsieur René Ladouceur est le responsable de cet événement.

160-08-2011 CONGRÈS FQM 2013

Proposé par Mme Claudette Béland
Et résolu à l'unanimité

De déléguer 3 élus de cette Municipalité ainsi que le directeur général au congrès annuel de la Fédération Québécoise des Municipalités qui aura lieu à Québec les 26, 27 et 28 septembre 2013.

Le directeur général est autorisé d'émettre un chèque pour les inscriptions des 4 représentants municipaux suivants ou bien leur remplaçants:

M. Gilles Dionne, M. Gélineault Dionne, M. Jerry Lavigne et M. Eric Rochon.

Les élus sont avisés d'informer le Secrétaire-trésorier pour la réservation d'un moyen de transport que le conseil désignera à un moment ultérieur. Les frais de déplacements seront remboursés sur réception des factures, toutefois, une avance de 400.00\$ sera remise à chacun des délégués, tel que défini par la politique de cette municipalité.

AVIS DE MOTION :

AVIS DE MOTION est, par les présentes, donné par le Conseiller M. Neil Gervais qu'à une session subséquente il présentera un projet de règlement ayant pour effet de modifier le règlement 2009-013 V.T.T.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS.

Je, soussigné, Secrétaire-trésorier de Mansfield-et-Pontefract, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées lesquelles ont été autorisées par résolutions suivantes numéros 143, 145, 146, 147, 148, 153, 154, 155, 158 et 160.

ET J'AI SIGNÉ CE 8 AOÛT 2013.

Eric Rochon,
Secrétaire-trésorier.

161-08-2013 LEVÉE DE LA SESSION.

Proposé par Mme Claudette Béland
Et résolu à l'unanimité.

Que cette session soit levée à 20:42heures.

.....
M. Leslie L. Béland
Maire.

.....
M. Eric Rochon.
Secrétaire-Trésorier.